

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION
DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

**Réorganisation d'un élevage porcin
et extension d'un élevage bovin
exploités par l'EARL AMBROIS PH
au lieudit La Turellerie à THOIGNE**

Avis de l'autorité environnementale

Décret n°2009-496 du 30 avril 2009 (Art L 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement)

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire a accusé réception à la date du 8 octobre 2010 du dossier de demande d'autorisation préfectorale présenté par L'EARL AMBROIS PH domiciliée La Turellerie 72260 THOIGNE, en vue de la réorganisation d'un élevage porcin et de l'extension d'un élevage bovin avec mise à jour du plan d'épandage se situant à la même adresse.

Sans réponse à l'issue du délai de deux mois, l'évaluation environnementale de ce dossier fait donc l'objet d'un AVIS tacite réputé FAVORABLE .

Cet avis tacite ne préjuge pas de la décision finale qui Interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.